

Loi

# Maisons du handicap : déceptions à tous les étages

**C**E DEVAIT être une « révolution culturelle » : un guichet unique où chaque handicapé trouverait médecins, psychologues, ergothérapeutes, assistantes sociales, pour l'aider à construire un vrai projet de vie. Qu'en est-il après un an de « rodage » ? Les responsables des associations de défense des personnes handicapées — et les handicapés — y vont tous de leur petite phrase pour qualifier la première année des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), censées remplacer les multiples intervenants, comme la Cotorep : « bilan en demi-teinte » pour les plus modérés, « belle pagaille », « cafouillage » pour les plus virulents, qui parlent d'un « grand espoir déçu ».

■ **De sérieux problèmes de personnels.** C'est le plus gros flop. De nombreux fonctionnaires des ex-Cotorep ont été rétifs au changement, refusant de se soumettre aux conseils généraux. Ils ont préféré se faire recaser à la Direction du travail. Et ça, le ministère de la Famille et des Personnes handicapées ne l'avait pas vu venir... Pour compenser, Philippe Bas a débloqué « des crédits de l'Etat aux départements pour qu'ils recrutent des personnels qualifiés et formés ».

■ **Des dossiers qui bouchonnent.** Papperasse qui s'entasse, allocations en carafe, c'était le grand défaut de l'ex-Cotorep. D'après la loi de 2005, aucun dossier ne devait traîner plus de quatre mois. « Actuellement, à Paris ou en Seine-Saint-Denis, des personnes handicapées vont rester sur le carreau pendant encore six à dix mois (...), estime un rapport du très critique Collectif des démocrates handicapés. Les maisons du handicap se traînent les boulets des Cotorep. »

■ **Une approche contestée.** « On est encore trop dans le médical et l'administratif », constate l'Association des paralysés de France (APF), qui demande davantage d'ergothérapeutes, d'assistants sociaux... Exemple à Rennes, où Tanguy Kervella, responsable du Collectif des associations de handicapés d'Ille-et-Vilaine, regrette qu'il n'y ait « aucune assistante sociale pour adultes ». Le ministère recon-



« Grand espoir déçu », « belle pagaille »... Après un an de fonctionnement, les maisons du handicap sont critiquées par les associations de défense des personnes handicapées. (REA/JOHN THYS.)

naît qu'il y a encore des efforts à faire : « Les handicapés ne veulent plus être traités comme des personnes malades, et nous l'avons compris. » Il va falloir adapter certaines procédures. Ainsi, afin d'évaluer le nombre d'heures d'aide à domicile, un docteur vient chez les handicapés et leur demande d'évaluer à la minute leur temps de toilette. « Nous jugeons ces pratiques d'évaluation inacceptables », renchérit Marie-Sophie Desaulle, présidente de l'APF.

■ **Un financement aléatoire.** Selon les associations, les plafonds d'aide sont trop bas. L'aide à domicile a été limitée à 14,43 € l'heure. Or le coût réel est plutôt de 16 € à 18 €, voire 20 € dans certains cas. « Lorsqu'une personne a besoin de plusieurs heures par jour, le reste à charge devient considérable », ex-

plique Didier Amal, directeur général de l'Apajh, qui regroupe plus de 90 associations. D'autant que « les nouveaux fonds départementaux de compensation qui sont censés payer la différence ne sont pas encore opérationnels partout », ajoute Marcel Royez, secrétaire général de l'Association des accidentés de la vie-Fnath. Le ministère reconnaît que « ce problème est très réel ». Le financement de ces aides provient de la suppression du lundi de Pentecôte comme jour férié, soit 800 M€ en 2006. « Ces moyens-là ne permettront pas de mettre en place correctement la loi, il faut recourir à la CSG », juge Didier Amal. Le cabinet du ministre conteste énergiquement : « Les fonds sont suffisants, d'ailleurs tout l'argent n'a pas été utilisé en 2006, et nous avons de la marge. »

■ **De grandes disparités entre départements.** « Il vaut mieux être handicapé dans un département riche comme les Alpes-Maritimes qu'en Lozère », lance un responsable d'association. Qualité d'accueil téléphonique, délais d'attente, formation des équipes : le meilleur côtoie le pire. Côte-d'Or, Calvados, Savoie, Aube, Alpes-Maritimes sont cités en exemple. Les associations redoutent que la nouvelle organisation pénalise les départements pauvres. Mais certains cafouillages sont difficiles à justifier : à Paris, il faut parfois plus de 24 heures pour joindre la MDPH ! faut dire que l'installation dans les locaux définitifs n'est prévue qu'à partir de mars. Dans les Bouches-du-Rhône, l'accueil téléphonique marche... deux jours par semaine.

HÉLÈNE BR

« Pour moi, c'est du bluff ! »

# « Pour moi, c'est du bluff ! »

**JOSIANE, 58 ans, Paris (XIX<sup>e</sup>)**

« **P**OUR MOI, les nouvelles maisons du handicap, c'est encore du bluff... Je me suis adressée à eux pour obtenir une allocation tierce personne. Ils m'ont demandé : *Vous pouvez vous laver seule ? Vous habiller ? Oui ? Alors, vous n'avez droit à rien.* Comme j'ai du mal à faire mon ménage seule, j'ai demandé une aide-ménagère. Ils m'ont répondu qu'ils n'avaient pas d'assistante sociale. Par ailleurs, ils sont très durs à joindre au téléphone et l'autre jour, quand j'ai réussi à les avoir, je leur ai expliqué que, ayant été opérée des deux yeux pour la cataracte, je n'arrivais pas à remplir les documents administratifs. Je leur ai demandé s'il était possible qu'ils m'envoient quelqu'un pour m'aider. Ils m'ont répondu que ce n'était pas dans leurs attributions. »

« Elle est excentrée »

**JEAN-PHILIPPE, 58 ANS, TOULON (VAR).**  
« Dans le Var, la maison départementale des personnes handicapées n'a été mise en place, physi-

quement, que le 18 décembre. Mais il y a un problème : elle est située à Ollioule, donc excentrée par rapport à Toulon, et surtout, le bus qui la dessert s'arrête à... 500 mètres ! C'est quand même un peu ennuyeux pour un lieu qui accueille des personnes en fauteuil roulant. Et puis, la MDPH est située dans une zone dangereuse où la circulation est dense. En fait, je pense qu'une bonne idée serait que les MDPH recrutent des médiateurs handicapés. Ils seraient vraiment à l'écoute de nos problèmes quotidiens. »

« Je n'ai jamais demandé grand-chose »

**MIREILLE, 61 ANS, PERTUIS (VAUCLUSE).**  
« Depuis que je suis handicapée, à cause d'une myopathie et d'un cancer, je n'ai jamais demandé grand-chose en terme d'aides. Ce n'est pas mon caractère... Mais là, avec le nouveau dispositif des maisons du handicap, j'ai monté un dossier pour solliciter des aménagements dans ma salle

de bains, mes sanitaires, et surtout pour obtenir un lit pivotant. En fait, c'est l'AFM (Association française contre les myopathies) qui m'a convaincu de demander ces aides, et ce sont eux qui sont occupés de ma demande. On verra bien ce que ça donnera. »

« Seulement des contacts téléphoniques »

**JEAN-MARC, 50 ANS, BORDEAUX (GIRONDE).** « Personnellement, j'ai eu affaire cette année à la MDPH de mon département pour un dossier de demande de prestation compensatoire, afin d'obtenir une aide à domicile et un chien d'aveugle. Contrairement à ce qui est prévu, je n'ai eu aucune visite à domicile pour évaluer ma situation. Ils ont étudié mon cas sur dossier, et les seuls contacts que nous avons eus ont été téléphoniques. L'instruction de mon dossier a duré six mois, et sur le résultat, je n'ai pas à me plaindre, car j'ai obtenu satisfaction. » **H.B.**

MERCREDI 10 JANVIER 2000